



Paule

Bulletin d'informations municipales - 2022



SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Le budget 2022	4
Les subventions versées aux associations en 2022	5
Tarifs de location de la salle polyvalente	5
Les travaux et investissements	6
Projet d'aménagement du centre bourg	10
Le point sur le déploiement de la fibre optique	12
Vie municipale	13
Journée citoyenne	13
Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants	16
Cérémonie des vœux	17
Les bébés à l'honneur	17
Vie économique	18
L'installation de nouveaux artisans et commerçants	18
Interview : Jérémie Bru, forgeron engagé	20
Actualité de l'école	22
Vie associative	24
Vie sociale et animations	26
Vie culturelle	28
Infos diverses	30
Etat civil - année 2022	35

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi, mardi, jeudi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
 Mercredi : 8h à 12h
 Vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 ☎ 02 96 29 64 09
 Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr
 Site internet : paulecommunedebretagne.fr
Permanences du Maire et des adjoints : sur rendez-vous

Pour information, le bulletin sera consultable en ligne à partir du 20 février 2023 :
 paulecommunedebretagne.fr

Conception et impression RefletdExpression.fr

Le Mot du Maire



Chères Pauloises, Chers Paulois,

Qui aurait pu imaginer, il y a un an, que la guerre réapparaîtrait sur notre continent ?

En peu de temps, l'Europe a changé de physiologie. L'horreur de l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une onde de choc dans le monde entier. La folie guerrière nous a soudainement replongés au siècle passé, dans la mémoire des massacres des guerres qui ont jalonné la vie de nos anciens.

Dans un contexte international tendu, les économies mondiales qui se rétablissent progressivement de la crise sanitaire, se voient confrontées à une crise protéiforme dont les répercussions économiques sont nombreuses notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation affecte les ménages, les entreprises et nos collectivités territoriales car elle touche tous les secteurs d'activités sans exception.

Dans ce tableau pour le moins décourageant, la lucidité doit nous servir de boussole. Si depuis le début de notre mandat, nous avons réussi à force de rigueur financière à faire face aux imprévus et aux difficultés, il nous faudra encore plus que par le passé redoubler de vigilance pour assurer le bon fonctionnement des affaires communales sans compromettre, autant que possible, nos projets d'investissements.

Face à l'assèchement de nos finances locales, suite aux diminutions voire aux suppressions successives des recettes fiscales (taxe d'habitation, dotations...), la commune s'est engagée depuis plusieurs années à faire des choix moins économes dans ses rénovations mais aussi dans son fonctionnement global. La politique municipale en faveur de la transition énergétique s'est poursuivie par la rénovation de l'éclairage public en LED et la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente et du restaurant scolaire. Ces travaux permettront de réaliser une économie de l'ordre de 26% sur la consommation d'énergie.

2022 s'est achevée avec le sentiment d'une année municipale encore bien remplie ! Plusieurs initiatives ont été engagées dont vous pourrez prendre connaissance à la lecture du bulletin municipal.

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'année 2023 s'annonce encore riche en projets et en réalisations et verra notamment :

- Le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la redynamisation et la réhabilitation du centre-bourg dont l'objectif principal est la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) et de logements pour personnes âgées. Cette étude portera sur l'îlot central où sont situées l'ancienne mairie et la maison Herviou que la commune vient d'acquérir en 2022. Un premier cabinet d'étude composé d'une équipe pluridisciplinaire va étudier la faisabilité de ces projets et proposera des scénarii possibles d'aménagements de cet espace comprenant la réhabilitation ou la reconstruction du bâti. Puis un deuxième cabinet d'étude animera une concertation citoyenne sur le lien social comme support au dynamisme socio-économique de la commune ;
- Le programme voirie dont la réfection de la voirie du lotissement de Keristen Vian ;
- La pose de plots solaires photovoltaïques sur les chicanes de la rue de l'École ;
- La réhabilitation de 50 mètres linéaires du réseau d'eaux usées au centre bourg ;
- Le remplacement de la structure extérieure de l'aire de jeux de l'école ;
- La création d'un jardin partagé et pédagogique dans le verger communal situé au lotissement de Keristen Vian ;
- La pose de numéros, pour les habitations qui n'en ont pas encore, indispensables pour faciliter les missions des organismes publics et privés ;
- La refonte du site internet.

En matière d'économie locale, je voudrais vous rassurer sur la réouverture prochaine de l'épicerie. En l'état actuel, le dossier porté par un repreneur potentiel est à l'étude. Quant au bar qui sera tenu par Jacques Titley, son ouverture est prévue au printemps.

Je ne peux que vous encourager à venir soutenir toutes ces initiatives locales.

Je veux saluer tous les acteurs de la vie économique, les Présidentes et Présidents d'associations et bénévoles qui participent à l'attractivité et à la vitalité de la commune.

Je veux également saluer les bénévoles de la médiathèque ainsi que les personnes qui oeuvrent toute l'année pour proposer des activités telles que la calligraphie, l'informatique, le dessin, la couture, la photo. Leur dévouement mérite notre considération.

Je remercie chaleureusement les Pauloises et les Paulois qui, par leurs suggestions constructives, leur collaboration et leur participation, rendent possibles petits et grands travaux sur la commune.

Enfin, je tiens à remercier vivement les employés communaux qui, par leur engagement au quotidien auprès des élus, accomplissent leur travail avec efficacité afin de répondre aux attentes de la population, ainsi que les élus et les membres du CCAS qui oeuvrent tout au long de l'année à mes côtés avec le souci de servir au mieux leurs concitoyens.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2023. Qu'elle vous apporte la joie, la sérénité et surtout la santé sans laquelle rien n'est possible.

Martine BOU-ANICH
Maire de Paule





Le Budget primitif 2022

Le budget général et les budgets annexes (assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Keristen Vian) ont été votés le 11 avril 2022. À noter que le budget annexe du lotissement de Keristen Vian est clôturé au 31 décembre 2022 suite à la vente des derniers lots.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	169 719.28	Atténuations de charges	300.00
Charges du personnel	207 798.00	Produits des services	11 000.00
Atténuation de produits	5 000.00	Contributions directes et taxes	270 403.00
Autres charges gestion courante	98 155.00	Dotations et participations	195 867.00
Charges financières (intérêt de la dette)	8 600.00	Autres produits gestion courante	21 000.00
Amortissement	2 131.00	Produits exceptionnels	399.00
Autofinancement	122 000.00	Excédent 2021	114 434.28
TOTAL	613 403.28	TOTAL	613 403.28

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux 2022	170 800.00	Autofinancement	122 000.00
Remboursement capital emprunts	94 200.00	FCTVA	11 300.00
Opérations financières	77 271.17	Amortissements	2 131.00
		Opérations financières	131 340.17
		Subventions travaux	26 500.00
		Emprunt	49 000.00
TOTAL	342 271.17	TOTAL	342 271.17

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les taux du foncier bâti et non bâti relèvent du vote des conseils municipaux.

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Afin de compenser la perte de la taxe d'habitation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le taux appliqué par le département est ajouté à celui de la commune.

	Taux	Produit Année 2022
Foncier bâti	37.32 %	137 897
Foncier non bâti	52.56 %	74 688
	Total en €	212 585



Dans sa séance du 21 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de maintenir le dégrèvement temporaire de la taxe foncière non bâtie, instauré par délibération du 29 juin 1992, pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs. Le dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter de l'installation. L'Etat accorde également un dégrèvement de 50 %, ce qui signifie qu'à Paule les jeunes agriculteurs bénéficient d'un dégrèvement total de la taxe foncière relative aux terres exploitées individuellement ou mises à disposition d'une société pendant 5 ans. Cela représente une perte de recettes d'environ 30 000 € pour la commune.



Les Subventions versées aux Associations en 2022

Organismes	Subvention attribuée	Organismes	Subvention attribuée
A.S. La Montagne Paule-Plévin	1 000	Club de Badminton de Rostrenen	15
Société de Chasse « La Pauloise »	700	Poney Club de Glomel	30
Amicale Laïque Paule-Plévin	1 200	Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix	15
Amicale Laïque Paule-Plévin subvention exceptionnelle voyage scolaire	300	Judo club du Poher	15
Ass Paule, Culture, Patrimoine	500	Cyclo club du Blavet	15
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles	200	Restaurant du Cœur Rostrenen	250
Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles subv exceptionnelle restauration bannière St Eloi	200	Association rêves de clown	100
AFN de Paule	100	Ass La Pierre Bleue Ehpad de Maël-Carhaix	75
Ass. Lum&Style	300	Centre Information Droits des Femmes	50
Ass. Lum&Style subvention exceptionnelle mise en valeur manoir de Keranguével	300	Solidarité Paysans de Bretagne	50
Dernières Cartouches de Carhaix	90	Ciné Breizh Rostrenen	100
Rostrenen Football Club	45	Ar Redadeg	50
Carhaix Poher Gymnastique	45	Soutien à l'Ukraine pour l'acheminement de matériel médical	720

Une participation de 10 € par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs délivrés par les établissements scolaires.

Une aide de 20 € est accordée pour les enfants de Paule de moins de 18 ans fréquentant l'École de Musique de Danse et de Théâtre de Rostrenen (EMDKB) ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Les Tarifs de location de la Salle polyvalente au 1^{er} janvier 2023

	Associations	Paulois	Extérieurs
Réunion	Gratuit	Gratuit	50 €
Activités diverses	40 € / trimestre 1 ^{er} trimestre gratuit pour les associations pauloises	/	50 € / trimestre
Vin d'honneur	50 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	60 €	70 €
Collation d'obsèques	/	60 €	70 €
Sans cuisine avec couverts	100 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	120 €	145 €
Avec cuisine et couverts	120 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	145 €	170 €
2 jours consécutifs	175 € 1 ^{ère} location gratuite pour les associations pauloises	180 €	290 €
Location vidéo projecteur	25 €	25 €	50 €
Forfait chauffage		60 €	
Caution		1500 €	

Voirie communale

L'entreprise PIGEON d'Hennebont a été retenue par le groupement de commandes du secteur de Maël-Carhaix pour la réalisation des travaux de voirie 2022.

Montant des travaux réalisés : **51 120 € TTC.**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Créhen (212 m)
- Kerbernès (458 m)
- Tronjoly (346 m)

Divers travaux d'entretien, notamment de curage de fossés, ont été réalisés par l'entreprise LE BIHAN de Paule pour un montant de **3 960 € TTC.**

Les travaux de point à temps sur différentes voies communales ont été confiés à l'entreprise TP PHILIPPE de Lanester pour un montant de **7 092 € TTC.**



La réfection de la voie de Kerbernès

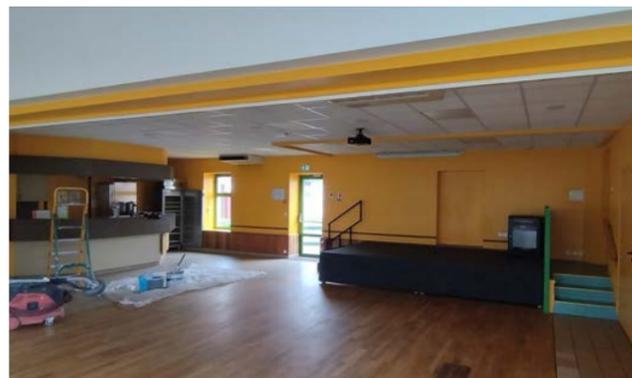


Suite aux forts coups de vent du mois de décembre, plusieurs arbres sont tombés sur les voies communales. Il est demandé aux propriétaires ou exploitants de ne pas les laisser dans les fossés car ils empêchent l'écoulement de l'eau et le passage de l'épaveuse communale. Nous comptons sur la compréhension de chacun.

Réhabilitation de la salle polyvalente

2^{ème} Tranche de travaux

Après les travaux d'isolation et de mise aux normes de l'installation électrique en 2021, les travaux réalisés en 2022 ont consisté au remplacement des vélux, à la mise aux normes accessibilité et à la réfection totale des peintures. Coût des travaux : **26 153.02 € HT** soit **31 383.62 € TTC.** La commune a bénéficié d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de **7 852 €.**



Avant travaux



Après travaux

98 150 € HT, c'est le montant des travaux qui ont été réalisés sur les 2 exercices budgétaires (2021/2022) avec un reste à charge pour la commune de **50 330 € HT.**

Acquisition de matériel

- Un vidéoprojecteur, un écran, un réfrigérateur pour compléter les équipements de la salle polyvalente ;
- Le remplacement d'un ordinateur à la médiathèque ;
- 100 m linéaire de rayonnage pour équiper la salle d'archives de la mairie.

Coût : **6 181.67 € HT / 7 418.00 € TTC.**

Acquisition immobilière

La commune a fait l'acquisition de la propriété Herviou, située 4 Place de l'Église ainsi que du terrain jouxtant le cimetière appartenant aux conjoints Mahé.

Coût de ces 2 acquisitions : **10 539.20 €.**

Cimetière et columbarium

- Acquisition de 4 monuments cinéraires supplémentaires

Coût : **4 000.00 € HT / 4 800.00 € TTC.**

- Installation d'une table
Une première table en bois fabriquée par Guillaume Pennec, a été installée à l'entrée du columbarium. Afin de faciliter le tri des végétaux, des poubelles supplémentaires ont été ajoutées aux 2 entrées (2 pour les végétaux et 1 pour les pots et autres contenants).

Plusieurs personnes nous signalent des vols de plants ou objets funéraires sur les tombes notamment pendant la période de la Toussaint. Au caractère délicat de ces actes, s'ajoute la forte charge émotionnelle touchant les familles dans un domaine aussi intime que personnel. Nous déplorons de tels agissements. La gendarmerie a été informée de ces vols à répétition.



Classement des archives communales



Lena Stéphan, archiviste, devant les rayonnages

Les archives de la commune, datant de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours, étaient entreposées dans le grenier de la mairie sur des rayonnages en bois. Elles concernent les divers aspects de l'activité communale durant cette période : administration générale, élections, finances, personnel, urbanisme, cadastre, travaux publics, etc.

En étroite collaboration avec le service des archives départementales, Lena Stéphan, archiviste au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique, a procédé au tri, classement, analyse et conditionnement des documents.

Le répertoire numérique avec index alphabétique facilite les recherches et la consultation des archives.

Toutes les archives sont désormais entreposées sur de nouveaux rayonnages mis en place par les élus, dans l'ancienne salle du conseil municipal située à l'étage de la mairie.

Coût : **5 505 € HT.**

Réfection des **plaques commémoratives** en souvenir des martyrs de la guerre 39-45

Chapelle de Saint Eloi

Avant



Après



Après



Pour rappel, les bâtiments culturels sont de la compétence de la commune et sous la responsabilité administrative et pénale du Maire. Une aggravation des fissures entre les murs et les poutres a été constatée en juin 2022 (photos ci-dessous).

Considérant que l'état de la chapelle constitue un péril pour la sécurité des usagers, un arrêté de fermeture temporaire a été pris afin de permettre à la collectivité de prendre les décisions adaptées en vue de phaser d'éventuels travaux, selon les financements possibles.

Avant



Les plaques commémoratives situées à Kerbernès, route de Lansalaün, Kerhouarn et Croas Ty Névez ont été nettoyées et les lettres redorées par les employés communaux.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, des fleurs ont été déposées devant chaque plaque commémorative et au mémorial de La Pie en hommage aux victimes de la barbarie nazie.

Après



De nouvelles fissures, à plusieurs endroits, ont engendré des chutes de gravats

Avant



Après



COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION « PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi. Conformément aux dispositions des articles 200 – 1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

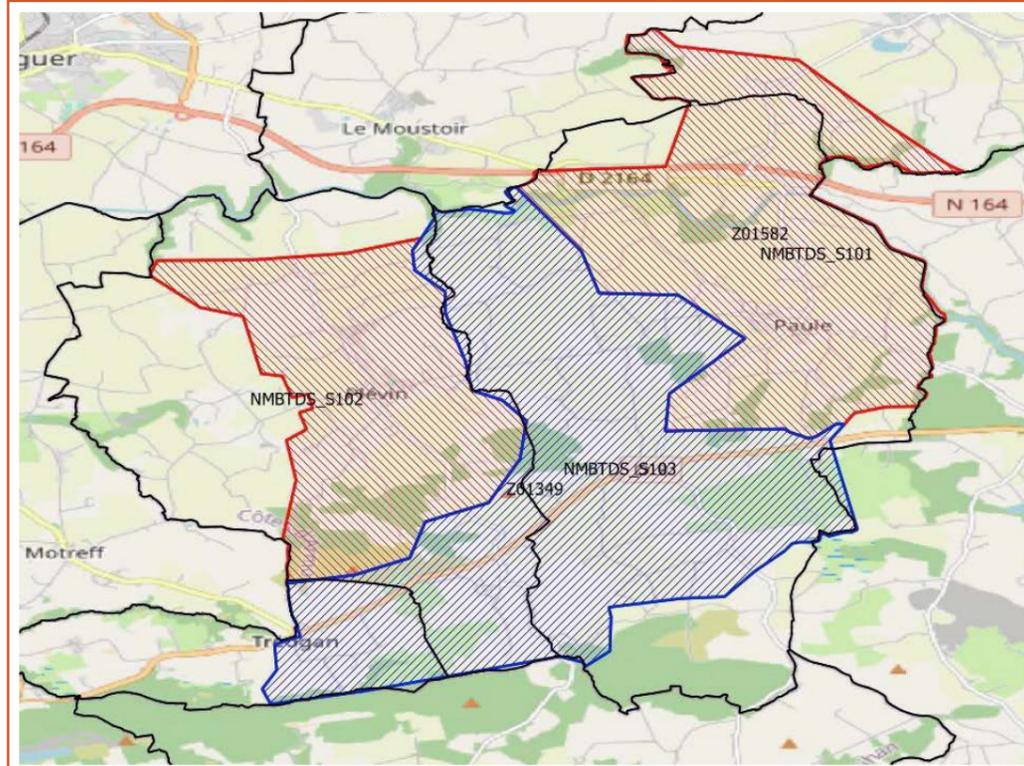
Le point sur le **déploiement de la fibre optique**

Avec le projet *La fibre pour tous en Bretagne*, la Région et les collectivités bretonnes se sont engagées à offrir un accès à internet en très haut débit à tous les habitants d'ici à 2026. De l'épaisseur d'un cheveu, la fibre optique permet une grande vitesse de connexion avec des temps de téléchargement quasiment instantanés.

L'arrivée de la fibre est attendue par la population aux domiciles, mais aussi par les entreprises et les structures de service. La fibre accompagnera tous les nouveaux usages numériques de la vie, comme le télétravail, la télémédecine, etc...

Le déploiement du réseau progresse dans la région sous le pilotage du syndicat mixte Mégalis Bretagne, rattaché à la Région Bretagne. Dans notre secteur, la maîtrise d'oeuvre de l'installation du réseau est confiée à l'entreprise Axione, opérateur d'infrastructures de télécommunications.

Le réseau de la fibre optique suit le réseau téléphonique existant. Les câbles sont situés soit en aérien, soit en souterrain.



Phase 2 :
contour bleu

Phase 3 :
contour rouge

Les traits noirs représentent les limites communales

La commune de Paule sera desservie par la fibre optique en trois phases :

- **La phase 1** est terminée et dessert deux parties restreintes de la commune situées au nord (secteur de Trougaou) et au sud (secteurs de Kerjean et de Croaz Ar Pichon).
- **La phase 2** est en cours et desservira une majeure partie de l'ouest et du sud de la commune. 130 habitations sont concernées. La fin des travaux est prévue au second semestre 2023. Les administrés pourront demander le raccordement à leur opérateur internet à partir du début du troisième trimestre 2023.
- **La phase 3** desservira le bourg et les parties restantes au centre et au nord de la commune. Les études sont d'ores et déjà en cours. Le début des travaux est prévu à la rentrée de septembre 2023.

Pour faciliter le déploiement de la fibre, la commune s'est substituée aux propriétaires en prenant en charge le coût du lamier. Cette décision du conseil municipal marque notre volonté d'établir un équilibre entre le bourg et la campagne en termes de services rendus à la population. Ces dispositions prises pour la phase 2 seront reconduites pour la phase 3. Nous remercions les agriculteurs qui ont dégagé les branchages suite au passage du lamier lors de la phase 2.

Pour information, dans de nombreuses communes, ces travaux d'élagages incombent intégralement aux propriétaires ou exploitants.

VIE MUNICIPALE - VIE MUNICIPALE - VIE MUNICIPALE

Journée citoyenne

Qu'est-ce que la journée citoyenne ?

Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, la journée citoyenne promeut un état d'esprit coopératif au service d'une citoyenneté active et de la création de lien social.

L'objectif est de permettre aux habitants de devenir acteurs de leur commune en participant à des projets communs de leur conception à leur réalisation.

Chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements communs, projets culturels ou ludiques, les ateliers proposés peuvent être très divers.

Il s'agit de permettre à chaque habitant quels que soient son âge, son sexe, son origine, ses aptitudes de participer dans un esprit d'entraide, de partage et de rencontre.

Ce temps partagé crée une véritable dynamique tout au long de l'année et favorise la qualité du lien social et le plaisir de vivre ensemble sur la commune.



Accueil des bénévoles

Cette première journée citoyenne organisée le 22 octobre a été un succès grâce à l'implication et à la mobilisation des élus, des agents communaux et des habitants.

Ensemble, tous ont participé côte à côte à l'amélioration de leur cadre de vie. Nettoyage, débroussaillage et désherbage des espaces communs, plantations de fleurs, entretien des sentiers de randonnées, fabrication de tables, montage de meubles, rangement et tri de livres, fabrication de décorations de Noël ... voilà quelques-unes des tâches proposées aux bénévoles et effectuées en fonction des souhaits de chacun.

Un beau travail collectif réalisé dans la joie et la bonne humeur, où chaque participant a été invité à un déjeuner servi à la cantine scolaire.

Mais au-delà du travail accompli, cette journée reste un moment privilégié pour resserrer les liens entre les habitants, toutes générations confondues. Toutes les personnes présentes ont souhaité renouveler cette journée citoyenne.

Aussi, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au printemps pour poursuivre cet élan citoyen et solidaire avec encore plus de volontaires !





L'intégration d'un nouvel arrivant passe par la connaissance de son lieu de vie qu'il soit un actif, un créateur d'entreprise, un non-actif ou un retraité. Les enjeux sont multiples, c'est pourquoi il nous a paru important d'installer une relation d'échange et de partage avec les nouveaux habitants arrivés sur la commune pendant la crise sanitaire.

Dans un souci de proximité et déterminés à faciliter l'intégration des nouveaux Pauloïses, les élus ont souhaité organiser une cérémonie de bienvenue et convier les nouveaux arrivants installés depuis 2020 sur la commune. Pour cette première édition, un diaporama a été projeté pour présenter l'histoire de la commune, le patrimoine, la démographie, les infrastructures, l'école, les diverses activités culturelles, les projets municipaux en cours et à venir...

Les acteurs économiques et associatifs ont également été invités et ont présenté tour à tour leurs activités respectives.

Ce moment de convivialité s'est clôturé par un vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie.



Une pochette du « nouvel arrivant » composée d'une plaquette présentant les élus et le personnel communal, de documents relatifs à la gestion des déchets et du tri sélectif, ainsi qu'un stylo personnalisé a été offerte à chaque foyer.

La population venue nombreuse a répondu à l'invitation de la municipalité, vendredi 13 janvier 2023, à l'occasion de la cérémonie des voeux, preuve de l'intérêt que les administrés portent à la vie de la commune.

Le Maire, après avoir évoqué le contexte d'une conjoncture qui complique la gestion communale, a pu réaffirmer la rigueur financière qui s'impose en permanence aux élus afin d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité. L'actualité 2022 fut passée en revue avant d'évoquer les projets et travaux qui seront engagés en 2023. Puis elle s'est adressée à tous les acteurs économiques et associatifs ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui contribuent à l'attractivité et à la vitalité de la commune sans oublier les habitants qui par leur collaboration rendent possibles petits et grands travaux sur la commune.

Un vin d'honneur et des toasts préparés par les élus et les membres du CCAS sous la responsabilité d'Olivier Kerlir ont conclu cette belle soirée.

Merci à tous ceux qui ont pu participer à cette traditionnelle cérémonie des voeux qui n'avait pu se tenir ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire.



Les bébés de l'année 2021 réunis le 29 janvier 2022



Les bébés de l'année 2022 réunis le 13 janvier 2023

De nouveaux **artisans** et **commerçants**

CROCRO BON, un food truck paulois

Éric Petton et Patricia Grandclere, qui demeurent au village de Lansalaün depuis le mois de mars 2022, parcourent le secteur dans leur food truck joliment décoré à l'enseigne « Crocro Bon ».

En provenance de Toulon, où ils exerçaient cette activité depuis 2017, ils se sont installés dans le Centre-Bretagne parce qu'Éric est d'origine bretonne.

Ils proposent différentes recettes de burgers entièrement faits maison avec de la viande provenant des élevages locaux, mais également des frites, quelques desserts et des boissons.

Le Crocro ambulant est présent :

- à Paule, place de l'Église, le vendredi de 19h à 21h
- sur la place de Maël-Carhaix, le samedi, de 19h à 21h
- à Carhaix, parking d'AutoSur, le mardi de 11h30 à 14h et le dimanche de 19h à 21h

- à Carhaix, ZA de la Garenne, près d'Aubade, le vendredi, de 11h30 à 14h

Vous pouvez passer vos commandes par téléphone au

☎ 06 35 43 28 72



Damien Gendron, consultant sites internet

Originaire de Carhaix, Damien Gendron s'est installé à Paule au mois d'août 2022 comme consultant dans le domaine de l'internet.

« Mon rôle, dit-il, consiste à améliorer les sites internet des entreprises, artisans ou commerçants, de façon à les rendre plus accessibles sur la toile. »

Il a créé pour cela la société Seo Scale dont l'objectif est de mettre en avant ses clients par les moteurs de recherche, de sorte qu'ils soient rapidement identifiés grâce au meilleur référencement possible sur internet.

Seo Scale, 2 rue Keristen Vian

☎ 06 79 45 89 26

Site internet : <https://seo-scale.fr/>

Germano DA ROCHA : entreprise de maçonnerie

En provenance de Seine-et-Marne où il possédait son entreprise, Germano Da Rocha s'est installé avec son épouse au village de Keristen en octobre 2022.

Entrepreneur individuel, il réalise des travaux de maçonnerie et des petits terrassements. Grâce à son expérience en plomberie et en électricité, il propose aussi tout type de travaux d'amélioration de l'habitat : aménagement de cuisines, de salles de bain, etc.

☎ 06 25 05 20 86

Email : germano.darocha@gmail.com



Maraîchage et gîtes à la Ferme du Sequoia à Kerjean



En 2019, Maxence GAND et sa compagne Manon, originaires du Nord de la France, se sont installés au lieu-dit Créhen, en lisière du bois de Kerjean.

La propriété couvre une surface de 12,3 ha surtout occupée par des bois.

Maxence et Manon sont arrivés en Centre Bretagne avec un double projet : créer une entreprise de maraîchage et aménager des gîtes qu'ils proposeront en location comme activité annexe. Pour Maxence, il s'agit d'une reconversion radicale, car il était jusqu'à lors enseignant de l'Éducation Nationale en économie-gestion, en lycée professionnel et BTS, activité qu'il a exercée pendant 6 ans.

Pour préparer la création de son entreprise individuelle de maraîchage, il a suivi pendant un an une formation à la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor (CIAP 22). Cette structure, qui dépend de la Confédé-

ration Paysanne, vise la formation, la professionnalisation et l'accompagnement de porteurs de projet agricole créatif.

Aujourd'hui l'entreprise est créée et la production démarrera dès le printemps 2023. Il s'agit de maraîchage biodiversifié pour la production essentiellement de légumes jeunes (peu de légumes de conservation) sur une surface de 0,5 ha pour le moment, sous serre ou en plein champ.

A une échéance d'environ deux ans, il est envisagé d'étendre la production aux petits fruits, en particulier les fruits rouges.

Très attaché au respect de l'environnement, Maxence GAND pratiquera son activité selon les règles de l'agroécologie, ce qui signifie notamment une production bio et l'absence au recours à la mécanisation.

La production sera écoulee d'abord sur les marchés locaux en vente directe et dans les cantines scolaires.

Par la suite, la fourniture des petites épiceries locales est envisagée, ainsi que la préparation de paniers sur demande avec livraison éventuelle. L'ouverture des gîtes est également prévue dès le printemps 2023.

La Ferme du Séquoia, ☎ 06.98.23.26.01

Valentin LHERMITE, service de débarras et vide-maison

Auto-entrepreneur depuis 2020 dans la région brestoise, Valentin LHERMITE s'est installé avec son épouse au mois de février 2022 dans une maison du village de Kerléo qu'ils ont entrepris de rénover.

Il propose, sur devis, des prestations de débarras de tout type de locaux, principalement de vide-maison pour répondre à des demandes de particuliers dans le cadre de projets de transactions immobilières à l'occasion d'un déménagement ou suite à un décès.

La situation géographique de Paule en Centre Ouest Bretagne lui permet de rayonner sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Selon Valentin, « le concept principal de l'entreprise est que tout ce qui est récupérable est donné aux associations, en particulier à la ressourcerie Ti Récup' dans un secteur proche. »

☎ 07 81 31 97 92

Email : lhermittevalentin@gmail.com





Depuis le mois d'août 2020, Jérémie BRU et son épouse Rachel font partie des nouveaux habitants de la commune où ils ont bâti de leurs propres mains leur maison située rue Traverse.

Jérémie a installé une forge artisanale proche de leur habitation et nous parle de son parcours et son métier.

Pour quelles raisons avez-vous choisi de vous installer à Paule ?

C'est la grande question que l'on nous pose souvent.

Nous sommes originaires de Haute-Savoie et nous avons beaucoup bougé en France avant de faire le choix de la Bretagne à la fin de nos études. Nous y avons bon nombre de nos amis ; et la position centrale de Paule fait que nous n'en sommes pas très éloignés.

Je fais partie d'un réseau très actif en Bretagne lié aux « Médiévales », qui sont des manifestations festives sur le thème du Moyen-Age, au cours desquelles j'ai l'occasion d'exercer mon activité de fondeur et forgeron : c'est le cas des Grandes Médiévales de Fort-la-Latte par exemple.

Il faut dire aussi que le prix abordable de l'immobilier en Centre-Bretagne n'a pas été étranger à notre choix.

Vos conditions d'installation et de vie dépendent-elles à vos attentes ?

Nous avons pu construire à Paule une maison écologique atypique, qui correspond à notre choix de vie. Nous sommes également intéressés par l'acquisition d'un terrain mitoyen potentiellement disponible, où se trouve un bâtiment pour y installer la forge et travailler dans de meilleures conditions, et sur le-

quel nous pourrions avoir un potager et planter quelques arbres fruitiers. Nous remercions la mairie d'avoir répondu favorablement à notre demande.

Quels atouts et quelles faiblesses présentent pour vous le milieu rural ?

Bien entendu, surtout des atouts. Nous apprécions beaucoup la tranquillité et l'environnement naturel, en particulier les bois alentour où nous nous promenons souvent.

Pour la vie sociale, nous attendons aussi avec impatience l'ouverture du bar prévue dans le bourg.

Depuis combien de temps pratiquez-vous cette activité ? Quel est le parcours personnel qui vous y a conduit ?

Au départ, j'ai une formation de fondeur avec un BTS fonderie. J'ai alors travaillé dans l'industrie de la fonderie. J'ai ensuite suivi un master en physique pour approfondir les aspects théoriques de la fonderie et de la forge.

J'ai décidé de « lancer ma boîte » en mai 2022.

Qu'est-ce qui vous motive dans ce métier ? Quelles sont les qualités demandées ?

C'est surtout une passion. L'aspect créatif, parfois artistique, est très motivant. Ce qui me plaît c'est le mélange de la théorie et de la pratique. La théorie, les connaissances sont indispensables mais la maîtrise vient avec la pratique : « C'est en forgeant qu'on devient forgeron ».

La connaissance de la métallurgie et mon expérience dans l'industrie de la fonderie me permettent de faire plus rapidement des choses compliquées dans des gammes de production diverses.

En quoi consiste votre activité ? Sous quelle forme la pratiquez-vous ?

C'est très varié. Actuellement, je prépare des stocks pour les Médiévales, les marchés d'artisans et des boutiques. Je fabrique des objets « historiques », selon les techniques de l'époque, comme des fibules (agrafes pour les vêtements), des lanternes, des clous forgés à l'unité, des pièces de bateaux anciens, des pièces diverses pour les Médiévales, qui constituent une petite niche pour mon activité.

Je réponds aussi à des commandes de particuliers, par exemple des clous de parquet, des équerres pour des canapés ou des éléments de portails.

Mais l'été dernier j'ai passé moins de temps sur mes commandes, car j'ai reçu des stagiaires en CAP dans le domaine de la forge et des stagiaires de 3ème en collège. A l'avenir, je proposerai des stages découverte pour les écoles.

Êtes-vous sédentaire ou travaillez-vous sur des sites différents ?

Les deux. Car ma forge est en grande partie portable, et je peux donc intervenir à l'extérieur, sur des marchés ou pour des reconstitutions historiques par exemple.

Envisagez-vous de développer votre activité ?

Je n'ai pas l'intention d'embaucher de salarié pour le moment. Et, sauf avec des stagiaires, je continuerai à travailler seul.

Quelles sont vos approches de l'écologie ?

Mon approche est avant tout pratique et le principe est celui de la simplicité : la mise en pratique de « trucs simples qui marchent très bien », mais avec de la science derrière.

Par exemple, on en est arrivé à la construction de notre maison écologique ici à Paule à la suite d'un stage de construction en terre, puis après avoir monté un labo de ce mode de construction dans le Sud. L'ancien bâti français était en terre et en pierre, utilisait des matériaux ultra locaux pour un résultat ultra fonctionnel. C'est ce principe que nous avons reproduit ici.

Nous sommes d'ailleurs en train de mettre un blog en place sur ce principe et ces techniques.

Selon une enquête de l'ADEME, les Français sont conscients que leur mode de vie doit évoluer de façon significative. Partagez-vous cette idée ?

Si l'on fait référence également aux rapports du Groupe d'Experts Intergouvernementale sur l'Evolution du Climat (GIEC), on voit bien que « ça ne marche pas » et que des choses doivent changer. Oui, je partage cette idée, mais par où doit-on prendre le problème ? C'est compliqué...

Si individuellement nous donnons l'exemple en quelque sorte, cela ne suffit pas. Si la démarche n'est pas généralisée, ça ne fonctionne pas. Il faut sans doute aussi que ça vienne de groupes de citoyens et de l'État.

Mais nous le faisons aussi pour nous. Et si notre choix de vie peut inspirer d'autres personnes, tant mieux ! D'où l'intérêt de communiquer sur notre expérience.

L'actualité du **Regroupement scolaire intercommunal** - Année scolaire 2022-2023

61 élèves sont scolarisés au RPI

31 élèves à Paule :

CP : 7 - CE1 : 8 - CE2 : 7 - CM1 : 6 - CM2 : 3
 Enseignantes : Mayliss APPRIOU (temps plein)
 Lola ELEGOUET (travaille à 75 %)
 Maiwenn BALLOT (travaille à 25 % - le vendredi)

30 élèves à Plévin :

TPS : 3 - PS : 6 - MS : 13 - GS : 8
 Enseignante : Aurélie LE COZ

Mme Céline Corfdyr assure la direction du R.P.I.



Accueil des enseignants et du personnel le jour de la pré-rentreée

Les projets pédagogiques de l'année scolaire 2022/2023

Interventions Mutualité Sociale Agricole (MSA) les 23 et 30 septembre pour les élèves de CE2-CM1-CM2. Le thème de ces interventions était «Manger bien, manger sain, local et de saison».

Lors du premier atelier, les élèves ont réactivé leurs connaissances sur la pyramide alimentaire et ont construit par groupe, à l'aide d'un tableau magnétique, leur «journée idéale alimentaire». Le deuxième atelier portait sur les fruits et légumes de saison ainsi que la lecture d'étiquettes des produits. Tous les élèves ont eu à la fin un petit livre de recettes saines et locales.

Animations Cicindèle : les élèves de CE2-CM bénéficieront gratuitement dans l'année de 3 demi-journées avec Manu de l'association nature Cicindèle pour travailler sur le projet du territoire de la CCKB, l'Atlas de la Biodiversité qui a pour but de recenser faune et flore de la communauté de communes. Les élèves de maternelle et de CP-CE1 travailleront également avec Manu sur un autre projet (à définir) sur plusieurs séances.

La piscine : les élèves de la GS au CM2 iront les jeudis après-midi à la piscine de Carhaix du 26 janvier au 13 avril.

Le cinéma : les élèves de Paule et de Plévin iront deux fois au cinéma pendant l'année.

La musique avec les dumistes : les élèves de Plévin bénéficieront de l'intervention en musique de Karine Lacasagne sur 16 séances.

Les petits déjeuners : le dispositif « Petits déjeuners à l'école », subventionné en totalité par l'État, aura lieu à l'école de Plévin à partir du mois de janvier pour environ 12 petits déjeuners.

La bibliothèque : les élèves de Paule et Plévin vont chaque semaine choisir un livre dans leur bibliothèque municipale respective.

La webradio : des émissions seront enregistrées au cours de l'année sur le RPI.

Les élèves en classe de mer à Logonna-Daoulas

Les élèves de l'école de Paule se sont rendus en classe de mer du 27 avril au 29 avril 2022, au centre Moulin-Mer, à Logonna-Daoulas (Finistère).

Au programme des élèves, la vie en groupe, mais aussi la découverte des activités liées à la mer. Ils ont pu ainsi pratiquer la pêche à pied et en mer, observer des animaux marins et explorer les flaques d'eau à la recherche de coquillages et de crustacés sous l'œil attentif des enseignants et des accompagnateurs.

La commune de Paule a fait acte de candidature pour l'appel à projets « Pass classe de mer 2022 » mis en place par la Région Bretagne afin de favoriser le départ des jeunes en classe de mer en réduisant le coût à la charge des structures organisatrices. Une aide d'un montant de 1 725 € a été attribuée à la commune pour le séjour en classe de mer des élèves de l'école de Paule. Cette subvention a été reversée à l'Amicale Laïque qui a pris en charge l'ensemble des dépenses relatives au séjour.



Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec le Directeur ou la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à la disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir. Plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

Garderie

À partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées. En complément, la garderie à l'école de Plévin accueille les enfants des 2 écoles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Collecte des journaux :



Les journaux sont récupérés par l'entreprise Cellaouate, basée à St-Martin-des Champs, pour fabriquer de la ouate de cellulose. **Seuls les journaux sont récupérés. Ni publicité, ni magazine.**

Chaque tonne récoltée permettra à l'Amicale Laïque de percevoir 80 €.

Cet argent servira à financer projets et sorties pour nos enfants. Alors à vos journaux !

Points de dépôt : les écoles et les mairies de Paule et Plévin.

Cette collecte a pour but de sensibiliser les élèves à la fois au recyclage, au tri des déchets et à la préservation de l'environnement.

Elle a aussi pour objectif de faire participer les familles et plus largement les habitants de nos communes.

4 nouvelles associations ont vu le jour

Hakuna Mam'Tatas

C'est le nom donné à la maison d'assistantes maternelles (MAM) créée depuis peu par deux assistantes maternelles. A terme, elles seront au nombre de trois ou quatre pour accueillir jusqu'à quatre enfants chacune. Des horaires de garde adaptés au besoin de certaines professions ainsi qu'un mode d'accueil pour des enfants en situation de handicap seront proposés aux parents. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Présidente.

Présidente : Margaux QUÉMÉNER : ☎ 06.72.45.20.54.



Le Photo club paulois



C'est autour de Jean-Marc Depreux, photographe professionnel, que les passionnés de photos ont souhaité constituer une association pour améliorer leur pratique de la prise jusqu'à la retouche. Les cours gratuits sont dispensés aux amateurs de tous niveaux le mardi et le dimanche de 17h00 à 19h00 à la salle polyvalente. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Président.

Président : Jean Marc DEPREUX : ☎ 06.60.80.91.14

Men's Shed



The Men's Shed est une association qui offre aux hommes la possibilité de s'entraider, de discuter et de se retrouver dans un environnement pratique et accueillant. Le but de cette association est de travailler seul ou avec d'autres membres sur un projet personnel ou collectif. Des outils seront éventuellement disponibles à la location. Si vous avez une idée ou un problème technique quelconque, vous pourrez solliciter d'autres adhérents tout en partageant un moment de convivialité autour d'une tasse de thé ou de café.

Renseignements auprès de Harry WOLST :
☎ 06.51.89.07.65

L'Indomptable cabaret



Cette association, installée récemment à Paule, promeut le spectacle vivant, l'effeuillage burlesque, les arts de la scène et de la rue et organise des événements en offrant différents formats de prestations. Des stages, ateliers et cours sont également proposés. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la directrice et organisatrice.

Président : Bruce PINSON : ☎ 06.35.35.16.60
Directrice et organisatrice : Charlotte LACOMA :
☎ 06.52.49.14.87

Amicale Laïque Paule-Plévin	Présidente : QUÉMÉNER Margaux (06.72.45.20.54)
Club du 3 ^{ème} Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Co-Présidents : ROLLAND Gilles (06.10.28.15.83) LE GOFF Damien (07.80.69.32.93) DANIEL Patrice (06.31.63.70.92)
A.F.N.	Président : en attente de désignation
Société de Chasse	Président : TREUSSARD Loïc (06.74.70.97.60)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)
Association Lum&Style	Présidente : COATMELLEC Laurent (06.85.98.22.15)
Association Hakuna Mam'Tatas	Présidente : QUÉMÉNER Margaux (06.72.45.20.54)
Association Le Photo club paulois	Président : DEPREUX Jean Marc (06.60.80.91.14)
Association l'Indomptable cabaret	Président : PINSON Bruce (06.35.35.16.60) Directrice et organisatrice : LACOMA Charlotte (06.52.49.14.87)
Association Men's Shed	Président : Michael SHEEHAN Trésorier et secrétaire : Harry WOLST (06.51.89.07.65)

RAPPEL :

Les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, à déposer en mairie avant le 31 janvier (délai de rigueur) :

- le bilan financier de l'année écoulée
- l'ensemble des avoirs financiers
- un RIB

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte en 2023.

réunion inter-associations - mercredi 4 mai



Colis de Noël



36 colis confectionnés par les membres du CCAS, sous la coordination de Anne Françoise Le Guennec adjointe aux affaires sociales, ont été distribués aux personnes âgées de la commune.

Isabelle Cornu, Josiane Houssier, Sylvie Le Bars, Gaétane Roslagadec Christine Gibey et Anne-Marie Robin (absente sur la photo) ont rendu visite aux 9 personnes hébergées en structure ainsi qu'aux 27 personnes âgées de 85 ans et plus à domicile.

Repas des anciens



Après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas des anciens, organisé le jour de l'ascension, a fait son retour en 2022. Près d'une cinquantaine de participants se sont retrouvés dans la bonne humeur pour partager ce moment de convivialité et d'échanges en présence des élus et des membres du CCAS. Tous les convives ont apprécié l'excellent repas préparé et servi par le restaurant « le Relais des Sources » de Maël-Carhaix. Les doyens de l'assemblée à l'honneur étaient Elise Le Goff et Germain Morvan.

CHANGEMENT DE DATE

En concertation avec les élus et les membres du CCAS, il a été décidé d'organiser le repas des anciens le 11 novembre à compter de cette année. Les Pauloises et Paulois de 70 ans et plus recevront une invitation courant octobre 2023 pour s'inscrire au repas qui aura lieu le samedi 11 novembre 2023 à partir de 12h à la salle polyvalente.



Illuminations et décorations de Noël

Le vendredi 9 décembre, le bourg s'est illuminé des décorations de Noël. Aidé de quelques élus et bénévoles, Eric Le coënt, employé communal, a installé les illuminations de Noël qui ont été réduites de moitié, pour une durée de 3 semaines cette année, suite aux recommandations gouvernementales de sobriété énergétique. Cette année, nous avons déploré encore le vol de 2 sapins qui viennent s'ajouter aux 4 sapins volés l'an passé. Cette situation attriste les bénévoles qui passent du temps à fabriquer ces décors pour que la magie de Noël opère pour le plaisir des petits mais aussi des plus grands.



L'an dernier, la municipalité organisait son premier marché de Noël à la salle polyvalente avec le lancement des illuminations. Vendredi 9 décembre, les élus renouvelaient cette manifestation qui a été encore une réussite grâce à la présence de nombreux exposants qui proposaient divers produits, objets décoratifs et artistiques de belle qualité.

Le traditionnel vin chaud préparé par Olivier Kerlir et les préparations salées et sucrées concoctées par les membres du CCAS ont été très appréciés des visiteurs.



L'Amicale Laïque du RPI Paule-Plévin ainsi que l'association Hakuna Mam'Tatas ont organisé des animations pour enfants et des balades en calèche en présence du Père Noël. Les enfants ont été ravis des friandises distribuées par le Père Noël et, pour ceux qui le souhaitaient, une photo souvenir avec ce personnage légendaire était proposée.



La Médiathèque

Sur 100 m², la médiathèque met à disposition un fonds bibliothécaire de 4 500 ouvrages enrichi chaque année par l'acquisition de nouveautés. Elle est abonnée à plusieurs revues que vous pouvez consulter sur place ou emprunter. L'accès aux ordinateurs avec une connexion internet et la consultation des ouvrages sur place sont gratuits.

Horaires d'ouvertures :

Mercredi : 10h30 - 12h00
13h30 - 17h30

Samedi : 10h30 - 12h00

TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

Individuel : 5 €

Famille : 10 €



Les bénévoles de la médiathèque se sont retrouvés autour de Martine Bou-Anich, Maire, et de Rachel Le Bras, agent du patrimoine en charge de la médiathèque pour aborder la nouvelle saison culturelle. Différents projets ont été évoqués comme la mise en place d'un moment de « lecture faite aux enfants » en alternance avec une animation de théâtre japonais ; des expositions d'artistes locaux ; l'achat de livres et les abonnements aux revues pour tous les âges en fonction des suggestions des lecteurs.



NOUVEAU

La médiathèque de Paule a rejoint le programme national « Lire et faire lire » mis en oeuvre par la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales. Cette nouvelle activité est possible grâce à la volonté de quelques bénévoles qui souhaitent consacrer une partie de leur temps aux enfants afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture. Les bénévoles ne font ni soutien scolaire ni apprentissage. Le lecteur a pour mission de lire des histoires à voix haute à un groupe d'enfants dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.

Un courrier parviendra prochainement aux parents pour les informer de l'activité proposée « Lire et faire lire » avec toutes les informations utiles.

N'hésitez pas à contacter dès à présent Rachel Le Bras, agent du patrimoine en charge de la médiathèque au 06.89.25.86.23, que ce soit pour rejoindre l'équipe de bénévoles ou pour inscrire votre enfant.

Plusieurs activités sont ouvertes aux habitants de la commune et extérieurs :

- **L'atelier calligraphie**, avec comme thème cette année : la calligraphie anglaise. Les cours sont dispensés par Marie-Annick Hémon. Activité bi-mensuelle le mardi de 15h30 à 17h30. Renseignements, inscriptions au 06 43 71 20 83

- **L'atelier dessin** permet d'apprendre à dessiner des portraits, humain et animalier, réservé aux adultes et aux jeunes de + de 12 ans. Les cours sont dispensés par Camille Bercot. Activité bi-mensuelle le jeudi de 17h30 à 19h30. Renseignements, inscriptions au 07 60 36 45 02

- **L'atelier informatique** permet d'apprendre l'utilisation des outils numériques et du téléphone portable. Les cours sont dispensés par Roger Chagneau.

Activité hebdomadaire le mardi de 9h30 à 12h00. Il s'agit d'un atelier à la carte, selon les demandes et ouvert à tous les âges, débutants ou confirmés. Renseignements, inscriptions au 07 68 12 75 44



Les animateurs des différents ateliers

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles qui assurent chaque semaine des permanences ainsi que les animateurs des différents ateliers.

Concert de l'ensemble à cordes de l'EMDTKB « Au croisement des musiques Baroque et Irlandaise »

La commune de Paule fait partie des antennes ouvertes par l'École de Musique, de Danse et de Théâtre du Kreiz Breizh depuis de nombreuses années.

Vendredi 2 décembre, l'ensemble à cordes s'est produit à la salle polyvalente de Paule sous la direction de Stella Rodriguez enseignante, en collaboration avec cinq autres professeurs : Tangi Boulic, Youen Lorec, Claire Chauvel, Enora Morice et Barbara Boccoli. Quelques 80 personnes ont pu apprécier les prestations des élèves jeunes et moins jeunes qui avait choisi d'interpréter, en autres, le Canon de Pachelbel, oeuvre populaire de la musique baroque. Un magnifique spectacle qui a ravi toutes les personnes venues encourager ces jeunes talents.



Demande de cartes nationales d'identité et passeports

Les Paulois doivent se rendre à la mairie de Rostrenen sur rendez-vous (02.96.57.42.00) pour effectuer leur demande de carte nationale d'identité ou de passeport.

Depuis le 2 novembre 2017, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent le faire enregistrer en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)
- soit à un notaire

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au Consulat de France compétent.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (formulaire cerfa n° 15725*02) et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire de nationalité étrangère ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...).



La succession n'étant pas automatique entre les partenaires pacsés, ceux qui souhaitent se déclarer mutuellement héritiers doivent donc le faire par voie testamentaire auprès d'un notaire.



RECENSEMENT EN 2023 DES JEUNES NE(E)S EN 2007 POUR LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ; il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Camping-car France services

Depuis février 2021, 2 agents accueillent, sans rendez-vous du lundi au vendredi, tous les habitants, dans un camping-car aménagé et connecté. Ils apportent des renseignements et un accompagnement au nom des 9 opérateurs partenaires :

- l'Assurance Maladie (CPAM),
- les Allocations Familiales (CAF),
- l'Assurance Retraite (CARSAT),
- Pôle emploi,
- les Ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice (accès aux droits),
- la DGFiP (Finances publiques),
- la MSA.



L'accueil itinérant se déplace de communes en communes, selon un calendrier trimestriel défini.

À Paule, il sera présent les jeudis 9 février, 9 mars, 6 avril 2023 de 9h30 à 12h.

N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.

Publics concernés :



- Les personnes âgées,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA),
- Les particuliers, les familles.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Les auxiliaires de vie et les aides à domicile sont salariés du SAD du Corong. Ces professionnel(le)s apportent une aide morale et physique pour :

- L'aide et l'accompagnement aux actes essentiels de la vie quotidienne,
- L'entretien courant du logement,
- La préparation des repas,
- L'entretien du linge,
- Les courses,
- L'aide aux démarches administratives courantes.

Le Service de Soins (SSIAD)

Les aides-soignantes dispensent des soins d'hygiène et de prévention et de soutien à l'autonomie. Les actes infirmiers (injections, pansements...etc) sont effectués par les infirmiers libéraux et sont pris en charge par le service.

Les caisses d'assurance maladie financent le coût des soins directement au service.

L'Equipe Spécialisée d'Accompagnement : (ESA) propose des activités pour stimuler la mémoire. Ces soins s'adressent aux personnes atteintes de troubles amnésiques.

La MAJI (Accueil de Jour Itinérant)

Cet accueil à la journée ou à la demi-journée, participe à la resocialisation, à la stimulation des facultés et au soulagement des aidants. L'accueil a lieu les lundis à Carhaix, les mardis à Quintin, les mercredis à Callac, les jeudis à Bourbriac, les vendredis à Maël-Carhaix, Contact : ☎ 06 77 95 75 94

Le service de Portage de Repas

Des repas servis à domicile pour les personnes qui rencontrent des difficultés à en assurer la préparation. Ces repas sont adaptés au régime de la personne.

Le Service de Téléalarme

Une aide en matière de sécurité pour toutes les personnes isolées 7 jours /7 et 24 h/24.

La personne est reliée directement à la centrale d'écoute.

Ouverture des bureaux au public 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermés le mercredi après-midi) ☎ 02 96 24 71 61

L'ACCÈS AU TRAD (Transport Rural à la Demande)

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Coeur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour les moins de 16 ans pour toutes les activités culturelles, sportives et loisirs organisées par les structures du territoire (à partir de 2022) Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket. Pour l'obtenir, prenez rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Coeur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la veille du déplacement la centrale de mobilité au numéro suivant : **0810 22 22 22**



Communauté de Communes du Kreiz Breizh

Bourse à « Projets jeunes » La CCKB soutient les initiatives jeunesse en Kreiz Breizh

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) souhaite faciliter les initiatives et projets portés par les jeunes sur son territoire.

Une bourse à « Projets Jeunes » est désormais accessible aux jeunes de 12 à 25 ans, résidant ou étudiant dans le Kreiz Breizh, consistant en une aide financière pouvant atteindre 1500 €.

Cette bourse à « Projets Jeunes » est financée par le Département des Côtes d'Armor, la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et la CCKB, et s'appuie sur un partenariat avec le MRJC pour accompagner les jeunes dans leurs projets.

Cette bourse est accessible aux jeunes répondant aux deux conditions suivantes :

- Être âgé.e de 12 à 25 ans
- Résider ou étudier dans le Kreiz Breizh

De nombreux projets initiés par les forces vives du Kreiz Breizh pourront ainsi se développer (cultures, sports, solidarités, sciences, numérique, etc.) par l'attribution d'une aide financière pouvant atteindre 1500 €.

Des modalités simplifiées ont été mises en place pour le dépôt des candidatures. Ces dernières pourront être initiées seul.e, en groupe ou en association et être réalisées tout au long de l'année auprès de la CCKB ou sur la plateforme en ligne « Jeunes en Projets ».

De plus, les jeunes postulant-es à cette bourse pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé pour monter leur projet.

Contact CCKB : 02.96.29.18.18



ADIL DES CÔTES D'ARMOR

L'ADIL est à disposition des locataires, des propriétaires bailleurs et des accédants à la propriété pour apporter un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal, neutre et gratuit sur toutes les questions liées au logement (impayés, conseils juridiques aux bailleurs, logement indigne, achat, construction, etc.).

Permanences téléphoniques

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au ☎ 02 96 61 50 46 - contact-adil22@adil22.org

Permanences physiques

Chaque 1er mardi du mois, de 14h à 17h, sur rendez-vous à la Cité administrative de Rostrenen. Prise rendez-vous par téléphone ou en ligne : adil22.rdv.date (pas de rendez-vous possible durant les vacances scolaires).



LES COMPAGNONS BÂISSEURS

Des travaux à l'arrêt, une perte de motivation dans votre projet de travaux/rénovation, des travaux en urgence à réaliser (sécurisation électrique, absence de chauffage, infiltrations, auto-réhabilitation accompagnée, etc.) ?

L'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne intervient sur le territoire de la CCKB pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement. Cette association a vocation à mener des chantiers à caractère social permettant de vivre dans un logement digne et adapté aux besoins des familles en situation de précarité, qu'elle soit sociale, économique ou psychique.

Au-delà de l'aide technique, les Compagnons Bâisseurs permettent des rencontres riches entre les habitants, bénévoles, animateur-ices techniques et les volontaires.

C'est une démarche qui permet aussi aux habitant-es de développer leur estime d'eux-mêmes et leur confiance, révélant leur propre capacité à et à se remobiliser sur le plan social et professionnel, avec un accompagnement sur ce plan pour ceux qui le souhaitent.

Les personnes ayant du temps, et l'envie d'aider peuvent contacter l'association.

Contact : ☎ 02 96 69 91 51 - e.baraquin@compagnonsbatisseurs.eu



TISS'AGES

L'association Ailes ? L'association d'Iroise pour le logement, l'Emploi et les Solidarités (Ailes) a pour objectif de contribuer aux actions de socialisation, d'insertion et d'inclusion (logement, emploi, mobilités...). Ailes développe ainsi des solutions de logements pour répondre aux besoins des territoires, et gère notamment le Foyer de Jeunes Travailleurs de Rostrenen. Elle

porte également le dispositif « Tiss'âges » permettant de trouver une solution d'habitat et de favoriser le lien social à travers la cohabitation intergénérationnelle. La Communauté de Communes du Kreiz Breizh soutient ce dispositif.

Les seniors de plus de 60 ans mettent une chambre, une salle de bains et une partie de leur logement à disposition de jeunes de 16 à 30 ans (étudiant-es, salarié-es, apprenti-es ou en formation professionnelle) en échange de menus services (sortir le chien, fermer les volets, etc.) et d'une participation aux charges plafonnées.

Tiss'âges propose deux formules :

- **La formule solidaire** : Le senior met à disposition du jeune, une chambre et une partie de son logement en contrepartie de menus services et d'une participation aux charges (max.60€).
- **La formule conviviale** : Le senior met à disposition du jeune, une chambre et une partie de son logement en contrepartie de moments conviviaux et d'une participation financière (max.150€).

L'association entre en contact avec chacune des parties, organise les rencontres, permet la contractualisation, assure le suivi financier et accompagne le binôme tout au long de la cohabitation.

Si vous avez moins de 60 ans, vous pouvez également accueillir un jeune avec la formule **Hébergement Temporaire chez L'habitant (HTH)**.

Contact : tissages@ailes29.org

☎ 02 98 99 05 99

www.ailes.bzh



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

Carhaix (Route de Maël-Carhaix)

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.98.93.37.36

ATTENTION : elle sera fermée du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au mois d'avril pour des travaux d'amélioration et d'optimisation du tri des ordures, notamment les déchets verts.

Rostrenen (Zone Artisanale route de St Briec)

du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
☎ 02.96.29.24.96



PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES



NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES WC

Les lingettes de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne présentent un inconvénient majeur si les utilisateurs ont le mauvais réflexe de les évacuer par les WC : elles obstruent les canalisations d'assainissement et la pompe de relèvement, contrairement aux indications mentionnées sur les emballages.

ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2022

NAISSANCES

- Myah, Lise POUILLY, 1 Closconan, née le 31 janvier
- Emma, Anna, Octavia SALIOU, 2 Pont Sec, née le 26 avril
- Iwena, Eva QUÉMÉNER, 2 Runigol, née le 9 juin
- Romy, Brigitte, Thérèse TESSON, 7 lotissement de Keristen Vian, née le 29 juillet
- Théo, Robert, Germain QUILLIOU, 2 Kerlévras, né le 30 juillet
- Rose LE GOFF, 6 rue des Hortensias, née le 24 septembre
- Charles GUÉGUEN, 1 lotissement de Keristen Vian, né le 6 octobre
- Adrien, Isaac, Goulven DEBOEUF, 1 Kerider, né le 24 octobre
- Eléna, Zoé, Jeanine LE COUËDIC, 2 Croas Ty Névez, née le 27 octobre
- Loane, Mélanie LE VERN, 4 bis Kerroullaire, née le 8 décembre
- Azélya Stéphanie Michelle FLÉGEAU, 18 lotissement de Keristen Vian, née le 15 décembre
- Jeanne, Marie, Corinne LE NAY JAN, 6 Kerriou, née le 17 décembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Axel GUÉGUEN, boulanger, et Elodie Marie-Claude COLLOBERT, infirmière libérale, domiciliés 1, lotissement de Keristen Vian, mariés le 23 avril
- Yann Pascal LEBEL, agent territorial, et Maelenn BEUZIT, sans profession, domiciliés 30 rue de l'école, mariés le 27 août
- Jérémie BRU, forgeron indépendant, et Rachel PELLIN, développeuse web indépendante, domiciliés 3, rue Traverse, mariés le 27 août

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année

DÉCÈS

- David William Richard GOVER, 88 ans, 2 lotissement de Keristen Vian, décédé le 1^{er} mai
- Léo César TAFFIN, doyen de la commune, 92 ans, 2 Kerjean, décédé le 30 août
- Marie Bernadette DUBOIS veuve LE FER, 94 ans, 2, Kerdanet, décédée le 9 septembre
- Hélène Marie Thérèse THÉPAULT veuve BÉHÉREC, 86 ans, 6 rue de l'école, décédée le 27 novembre
- Jean François LE GOFF, 87 ans, 5 rue Keristen Vian, décédé le 4 décembre
- Marie Thérèse DUBOIS veuve FRAVAL, 98 ans, 3, Bressilien, décédée le 7 décembre
- Jean Marie KERGOZOU de la BOISSIÈRE, 90 ans, 2 Kervéo, décédé le 10 décembre
- Marie Julienne LOHÉAC veuve LE GUERN, 99 ans, 5 Kerrifaut, décédée le 17 décembre

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher



Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Kreiz Breizh Argoat (SMAEPKBA) a été créé le 1er janvier 2019.

Le secteur Centre Bretagne regroupe les communes de : Glomel, Kergist-Moëlou, Locarn, Maël-Carhaix, le Moustoir, Paule, Plévin, Trébri- van, Treffrin et Tréogan. La population desservie est de 10 000 habitants.

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 4 761 abonnés (+ 1,3 % par rapport à 2020) pour le secteur Centre Bretagne, dont 440 à Paule.

En 2021, les abonnés domestiques ont consommé 473 700 m³ soit 274 l par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 265 828 m³ soit un total de 739 528 m³ (+ 4,81 % par rapport à 2020).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...), le rendement du réseau était de 78,7 % en 2021 (70,1 % en 2020).

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 349,82 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2022, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,92 € /m³, en baisse de 0,53 % par rapport à 2020.

Les habitants du bourg dont la maison est raccordée à l'assainissement collectif doivent s'acquitter en plus d'une redevance d'assainissement qui est fixée à 1.10 € par m³ d'eau consommée, plus 55 € d'abonnement annuel (tarifs 2022).

Sur ce montant, 34,3 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 46 % reviennent à la collectivité pour les investissements. Les taxes s'élèvent à 19,7 %.

Un des points de prélèvement de l'eau est le captage de St Symphorien à Paule où 45 537 m³ ont été prélevés en 2021 avec une capacité de production de 200 m³/jour.

Afin de rendre conforme la qualité de l'eau sur ce captage, le syndicat va programmer des travaux en 2023, avec notamment la mise en oeuvre d'une filtration au charbon.

L'épisode de canicule de l'été 2022 nous a montré que l'eau reste une ressource précieuse et qu'il faut la préserver dans le contexte de réchauffement climatique.

Nous restons très vigilants à la préservation et à la qualité de cette ressource.

